

Qu'est-ce qu'un « prénom français » ?

(En réponse aux tribulations mentales
d'Éric Zemmour et autres)

mise en ligne le 02/10/2020,

mise à jour le 03/10/2020

Éric Zemmour fait fort, ces dernières années, en créant une polémique sur les prétendus « prénoms français ». Il lançait en 2018, sur le plateau d'une émission de Thierry Ardisson, à l'animatrice de télévision Hapsatou Sy : « Votre mère a eu tort de vous appeler ainsi, Elle aurait dû prendre un prénom du calendrier et vous appeler Corinne par exemple, ça vous irait très bien ». Comme il l'avait précisé quand Rachida Dati avait osé appeler sa fille Zohra, un joli équivalent arabe d'Aphrodite ou Vénus : « depuis une loi de Bonaparte qui a malheureusement été abolie en 1993 par les socialistes, on doit donner des prénoms dans ce qu'on appelle le calendrier, c'est à dire les saints chrétiens ». Revenant à Hapsatou Sy, il l'apostrophait ainsi : « votre prénom [...] est une insulte à la France. La France n'est pas une terre vierge. C'est une terre avec une Histoire, avec un passé. Et les prénoms incarnent l'Histoire de la France »¹.

Braquer les projecteurs sur Éric Zemmour revient à laisser dans l'ombre la pauvre Marine Le Pen qui avait déjà reproché en 2011 au couple Sarkozy d'avoir choisi un prénom « italien », Giulia plutôt que « français » pour leur fille. Elle déclarait « être favorable à un retour à des choix de prénoms “français” issus du calendrier pour les enfants nés en France afin de faciliter leur “assimilation”² ». Justice lui soit donc rendue. Mais concentrons-

nous sur l'argumentation d'Éric Zemmour qui, dans son outrance, révèle le vide sidéral de la pensée identitaire.

Lors de l'émission de Thierry Ardisson, Éric Zemmour ne commettait pas seulement une goujaterie qualifiée, mais qu'on lui pardonne, diront ses partisans, c'était au nom de la défense de la Patrie ! Il se privait aussi d'enrichir notre culture d'un nouveau nom, synonyme de Léonie ou de Léa, puisqu'il est dans la langue peule qui est celle des parents de Hapsatou, emprunté à l'arabe *Hafsa*, qui signifie « lionne », et de faire goûter à nos compatriotes le génie des langues de leurs ascendants que les élèves de l'École de la République charrient dans leur bagage. Si les langues d'Europe possèdent en effet, comme on peut le comprendre, davantage de noms honorant l'ours, comme Artémis, Arthur, Béranger et Bérangère, Bernadette et Bernard, Björn, Bruno, Orson ou Ursule, la langue arabe possède pléthore de prénoms glorifiant le lion, bien plus fréquent que l'ours dans les contrées méditerranéennes et tropicales, parmi lesquels une soixantaine sont assez courants. Et certains d'entre eux ont été couchés sur l'état-civil français comme Assad, Firas, Hafs et Hafsa, Hamza, Haydar, Laith, Oussama, Sid, Suhayb³, comme l'hébreu nous donne Arieh et Kéfir. Vouloir éliminer ces prénoms, c'est priver la communauté nationale d'un vrai trésor.

Pour ce qui me concerne, je m'étais déjà senti obligé, devant le sentiment d'enseignants éprouvant de la gêne devant les prénoms empruntés à la langue arabe parmi les élèves du lycée Jean-Macé à Vitry-sur-Seine, où ils étaient portés, au tournant des années 2000 par une majorité d'élèves de mes classes, à mettre au point des actions pédagogiques sur les prénoms. J'avais remarqué, en étudiant ces prénoms que, contrairement à une idée largement reçue, ils sont moins liés à la religion islamique que les prénoms portés par des familles de tradition culturelle chrétienne ou athée ne le sont à la religion chrétienne. Mais, comme il le rappelle dans un entretien du *Point* d'avril 2010, Éric Zemmour exige des familles issues de l'immigration une assimilation totale, comprise

jusqu'à l'absurde comme l'éradication de toute allusion à la culture d'origine hors « de la sphère privée ou confessionnelle ». « C'est comme moi, confie-t-il alors, je m'appelle Éric, Justin, Léon. Mais, à la synagogue, je m'appelle Moïse »⁴. Cela revient à enlever même Moïse du calendrier qu'il pose en référence !

C'est une vieille histoire chez les Juifs du Maghreb qui ont subi une terrible pression assimilatrice de la part de l'universalisme républicain, nombriliste et exclusiviste, qu'ils ont caché souvent leur prénom derrière un travestissement chrétien. Ainsi, demandant une fois à un ami juif de Tunis pourquoi Léon était tellement prisé dans les familles juives d'ascendance maghrébine, il m'expliqua que c'était en l'honneur du lion de Judée, pour éviter d'utiliser Yehuda. J'en eus confirmation un jour des années 2000, où j'eus entre les mains, par les hasards d'une démarche administrative faite pour son compte, le passeport d'un vieux voisin venu d'Algérie, qui se faisait appeler Léon. Je découvris alors qu'à l'état civil, il se nommait Judas. On imagine que la naturalisation du nom hébraïque Yehuda par le Judas du calendrier chrétien, soit difficile à prononcer publiquement, même si le Judas Macchabée, honoré par le calendrier grégorien, n'a rien à voir, sinon l'homonymie, avec le Judas Iscariote qui, selon l'Évangile, trahit le Christ pour trente deniers⁵. D'autre part, de nombreuses familles ont masqué Moïse sur l'état civil par Maurice, ce que n'ont pas fait les parents d'Éric Zemmour, lequel garde son prénom lié au Judaïsme dans la sphère privée. Mais pourquoi faudrait-il imposer aux enfants arabes ou musulmans ce que les enfants juifs ont subi par crainte de l'opinion ? Éric Zemmour n'a pas seulement hérité de l'effacement public de la part juive de leur personnalité par le rouleau compresseur de l'universalisme républicain, il a fait de nécessité vertu ! Plus prosaïquement, cela ressemble aux mœurs déplorables sorties de la caserne : « J'en ai bavé ; c'est à eux maintenant d'en baver ». On est loin de l'esprit de bienveillance et de générosité.

Les actions pédagogiques que j'ai menées furent d'abord informelles, dans mes classes au lycée Jean-Macé de Vitry-sur-Seine dès les années 1990. Elles furent ensuite formalisées, et cela dans deux directions : dans des centres sociaux comme à Jeumont, Aulnoye-Aymeries & Leval (Nord) et Pantin, et surtout dans des collèges et lycées comme Maxence Van der Mersch à Roubaix et Jean-Macé à Vitry dans les années 2000. Il s'est agi de dépasser cette notion de « prénoms français » employée de façon xénophobe et disons-le, raciste. On peut en trouver témoignage dans l'opuscule intitulé *Nos prénoms, notre richesse*, où est dressé le bilan de l'action pédagogique menée au lycée Maxence Van Der Meersch de Roubaix, édité en 2010⁶.

L'ironie des prénoms « arabes » du calendrier romain

Le calendrier chrétien fête saint Habib d'Édesse (syriaque et arabe *Ḥabīb*), diacre et martyr brûlé vif pour cause de prosélytisme en 322, si bien que le prénom Habib figure à l'état civil français et est porté aussi bien dans des familles de tradition chrétienne que musulmane et même dans les familles juives originaire du Maghreb.

Il fête aussi un saint Abdallah, autrement nommé Servus Dei en latin et Serdieu en français, martyrisé en 852 à Cordoue pour avoir, selon la légende chrétienne, confessé sa foi chrétienne face à l'Islam et fêté le 13 janvier. Notons que ce nom arabe *ʿAbd Allāh* est antéislamique et qu'il est indifféremment porté par des Chrétiens et des Musulmans au Proche-Orient.

Il fête encore le 13 mai Fatima, en l'honneur de Notre-Dame de Fatima, nom sous lequel la Vierge Marie est apparue en 1917 à trois enfants du petit village portugais de Fátima, dont le nom vient de l'arabe *Fāṭima*, la fille du prophète de l'Islam, et dû au fait qu'une jeune femme nommée de la sorte et capturée par les

forces chrétiennes guerroyant contre Al-Andalus, fut convertie au catholicisme et baptisée avant d'épouser le comte d'Ourem.

S'il avait la moindre cohérence, Éric Zemmour pourrait donc théoriquement inviter nos concitoyens musulmans à s'emparer de tels prénoms, si une preuve de leur assimilation est de donner à leurs enfants des prénoms chrétiens ou faisant partie de l'histoire de notre cher pays, ce qui n'a jamais d'ailleurs été inscrit de la sorte dans aucune loi. Gageons cependant que, pour lui, ils fassent encore un peu trop arabes ou islamiques...

Le plus cocasse est que le prénom Corinne, qu'il donne en modèle à l'animatrice Hapsatou Sy ne répond pas aux critères qu'il veut lui imposer. Corinne n'est nullement une sainte connue de l'Église. Son nom est en effet une pure création littéraire de Madame de Staël qui écrivait en 1807 le roman *Corinne ou l'Italie*⁷. Le prénom Corinne aurait pu par conséquent être refusé à l'époque par l'état civil par application de la loi du 11 germinal an XI (1^{er} avril 1803), dont notre journaliste suprématiste se prévaut en des termes d'ailleurs incorrects. Selon cette loi, seuls étaient autorisés les « noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne », termes qu'Éric Zemmour gauchit en parlant tantôt des « prénoms chrétiens », tantôt de ceux de « l'histoire de France ». Mais l'Église est bon enfant : admettant le fait accompli de la mode des prénoms de type Corinne, elle a fini par les fêter, en jouant sur *-core*, un élément de paronymie quelque peu tiré par les cheveux, le jour consacré à Dioscore, martyr à Alexandrie en 303. L'honneur est sauf, même au prix d'une petite acrobatie.

La langue française n'a donné naissance qu'à très peu de prénoms

J'écrivais en 2010, dans le bilan de l'action pédagogique menée au lycée Maxence Van Der Meersch de Roubaix⁸ :

Que doit-on entendre par prénom français ? Est-ce la forme française d'un prénom du calendrier romain, par exemple *Jacques* ? Mais ce prénom se décline largement, dans l'état-civil-même, sous d'autres formes. En voici quelques-unes : *James*, *Jim* et *Jimmy* qui nous viennent d'Angleterre, *Jaime* et *Diego* d'Espagne, *Tiago* du Portugal, *Giacomo* d'Italie, *Jakez* prisée en breton, *Jacme* en occitan, etc. Nous avons là un éventail de déclinaisons d'un nom originel commun, qui est celui du prophète *Ya'qôv*, le frère d'*Esau*e qu'« il talonnera », ou qu'il « suivra de près », comme l'indique la signification de ce nom en hébreu. La Septante, c'est-à-dire la version grecque de la Bible en a fait *Iakovos*, puis Vulgate, la version latine, *Iacobus*, d'où nous avons tiré *Jacob* et toutes les variations déjà mentionnées. D'un autre côté l'arabe prenait, par le canal de l'araméen qui était la langue du Christ, la forme *Ya'qûb*, aujourd'hui présente dans l'état-civil français par les transcriptions *Yacoub* et *Yakoub*.

Rares sont en effet les prénoms nés dans le creuset de la langue française. Nous rencontrons bien des *Cerise* ou des *Anémone*, autrefois inscrits dans le calendrier républicain et qui se réveillent aujourd'hui après un très long sommeil. Même le prénom *Jade*, apparu dans les années 1980, a été inspiré par son correspondant dans la langue anglaise qui l'a précédé de quelques années.

La vérité est que l'immense majorité des prénoms portés dans notre pays sont dus à d'autres langues que le français : langues de l'Antiquité comme l'hébreu biblique, le grec ou le latin, ou langues communes d'Europe dans leurs formes anciennes, comme les langues germaniques, en général l'allemand ou le vieil anglais, celtiques comme l'irlandais ou le breton, etc. Imaginez : même *François*, qui semble être le prénom

français par excellence, est curieusement venu par la traduction de l'italien *Francesco*, il est dû au père de François d'Assise qui l'a donné à son fils en hommage aux Français avec qui il faisait de fructueuses affaires...

La seule façon de définir un « prénom français » et de prouver qu'il est inscrit à l'état civil français, puisqu'il y figure normalement en application de la loi française. Un point, c'est tout.

Le prénom Sadi porté par la famille Carnot, n'était-il pas une « offense » à la France ?



François Marie Sadi,
le physicien



Nicolas Léonard Sadi,
l'homme politique

La législation de 1792, instaurait la liberté du choix des *prénoms*, notion nouvelle qui en finit avec celle de *noms de baptême*, et considérée comme anti-française par notre suprématiste Éric Zemmour, qui prétend se référer à l'histoire de notre pays, mais la tire dans le sens de ses lubies. Elle a permis au citoyen Lazare Carnot, conventionnel de son état, dit le Grand Carnot ou l'Organisateur de la Victoire, de donner à l'un de ses fils, qui deviendra un grand physicien et établira les principes de la

thermodynamique, le prénom *Sadi*. Il le fit en homme cultivé, en l'honneur du poète persan du XIII^e siècle, Sa^cdī, l'auteur fameux du *Golestan*, « Le Jardin des roses ». Le pire, aux yeux d'Éric Zemmour, est probablement que Lazare n'avait pas besoin de choisir un « prénom français » pour « s'assimiler » puisqu'il était français de naissance, et qu'il a eu le culot d'aller chercher ailleurs, dans la culture arabo-persane – quelle horreur ! –, un prénom pour son fils. Crime terrible de lèse-patrie !

Puis vint la législation restrictive du 11 germinal an XI (2 avril 1802) qui, cherchant un équilibre entre la Révolution et l'Église, dont le fameux concordat signé du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) est la matérialisation politique, prescrivait, ainsi qu'il en a été parlé plus haut, deux catégories de noms, ceux en usage « dans les différents calendriers », et ceux des personnages célèbres de l'Antiquité. Cela n'a pas empêché qu'un petit-fils de Lazare Carnot reçoive encore en 1837, par son père, l'ingénieur Hippolyte Carnot, qui deviendra ministre de l'Instruction publique en 1848, le nom de *Sadi*. Ce prénom fut-il vraiment donné en contravention de la loi ? Certes, le poète Saadi n'est pas un personnage connu de l'histoire ancienne. Quant au respect du « calendrier », dont Éric Zemmour tient à ce qu'il soit « chrétien », la loi de 1801 ne parle spécifiquement du calendrier romain mais « des différents calendriers ». S'il s'agit d'une concession faite à l'Église, elle comporte une réserve, celle de généraliser la notion de « calendrier » à tous les cultes qui ne considèrent, que je sache, que les grandes fêtes religieuses. Il eût donc été possible à un juriste sachant entrer dans les détails, de prouver que le prénom Sadi figurait dans la liste usuelle des prénoms dans les pays islamiques. Cela ne fut toutefois pas nécessaire, car Hippolyte eut affaire à un employé du registre d'état civil peu chicaneur, voire bienveillant. En tout cas, Sadi est le nom que portera son fils comme président de la République française – excusez du peu ! –, du 3 décembre 1887 au 25 juin

1894. Et voilà qu'en plus, ce dernier va encore prénommer Sadi un de ses fils. Un nouveau crime de lèse-république !

Maintenant, pourquoi le savant, porté à l'état civil Nicolas Léonard Sadi, et l'homme politique, inscrit sur le même registre François Marie Sadi, ont-ils préféré Sadi comme prénom usuel ? Nouveau crime de lèse-culture française ! Selon les critères d'Éric Zemmour, cette maudite famille serait coupable d'« offenses » répétées à la France... Question : ne faudrait-il pas leur faire un procès populaire – au moins symbolique – de déchéance rétrospective de la nationalité ?

Depuis la loi du 8 janvier 1993, les parents jouissent de la plus grande liberté pour le choix du prénom de leur progéniture, avec pour seule restriction que ce prénom ne nuise pas à l'intérêt de l'enfant. Nous retournons en fin de compte aux lois révolutionnaires de 1792-1794 qu'il a fallu deux siècles pour appliquer, ces lois que notre essayiste fâché avec l'histoire trouve indignes de notre pays.

Roland Laffitte

¹ Robin Andraca, « Qu'a vraiment dit Éric Zemmour à Hapsatou Sy sur le plateau des "Terriens du dimanche" », sur *Checknews.fr* le 19/09/2018.

² C'était lors du « Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI », rapporté par 20 minutes du 18/11/2018.

³ Voir à ce propos « Les noms arabes du lion dans nos prénoms » dans la collection des *Fiches découverte* du site de la SELEFA, à l'adresse suivante : http://www.selefa.asso.fr/AcDoc13F17.htm#NOMS_ARABES_DU_LION_DANS_NOS_PR%C3%89NOMS.

⁴ Voir Emmanuel Berretta, « Qui est vraiment Éric Zemmour ? », dans *Le Point* du 08/04/2010.

⁵ Voir Jean, 27-30.

⁶ Supplément du *Bulletin de la SELEFA* (Société d'Études Lexicographiques et Étymologiques Françaises et Arabes) n° 16 du 2^e semestre 2010. Voir également, sur le site SELEFA, la description des actions suivantes : « Nos

prénoms, notre richesse », <http://www.selefa.asso.fr/Peda01.htm> et « Mettons nos prénoms en commun », <http://www.selefa.asso.fr/Ate01.htm>.

⁷ C'est d'ailleurs à cela que fait allusion la journaliste Hortense de Montalivet dans son article intitulé « Éric Zemmour suggère à Hapsatou Sy de s'appeler Corinne, prénom de "saint chrétien"... qui n'en est pas un », sur le site *Huffpost* le 19/09/2018.

⁸ Voir l'avant-propos de la brochure intitulée « Nos prénoms, notre richesse », mis en ligne sur le site de la SELEFA, à l'adresse suivante : <http://www.selefa.asso.fr/Peda01T20.htm>.